

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL .44 / 2024**

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 avril,

En exercice : 25

De Présents : 16

De votants : 21

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ;  
Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; M. BRUN Fernand ;  
M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT  
Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HURET David ; Mme NICODEMO  
Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M.  
SEIGNOBOS Jean-Luc ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI  
Valérie

Procurations :

Mme BOUCHER Julie donne pouvoir à Mme DUPONT Karine  
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à M. FERRARI Fabien  
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. ROSSI Patrick  
Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme NICODEMO  
Mélissia  
M. TASSY Jacques donne pouvoir à Mme THIERRY Martine

Etaient absents excusés :

M. AIGUESPARSE Cédric  
Mme GACNIK Marie-France  
Mme PRUNET Sophie  
Mme YZQUIERDO Laurence

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées*

**DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose que le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 était de 404 572.20 €. Lors du report au chapitre 001 « excédent d'investissement reporté », une différence de 3 € au budget primitif 2024, donc 404 575.20 € a été constatée.

Cette différence est due à une faute de frappe lors de la saisie manuelle du budget et n'a donc aucun impact sur le compte administratif 2023. Il convient donc de prendre une décision modificative budgétaire afin de réduire le chapitre 001 à hauteur de 3 € et d'équilibrer en dépenses d'investissement.

Une omission du chiffre 8 sur une imputation budgétaire a été également faite lors de la saisie du budget pour une dotation d'amortissement, il convient donc également de corriger cette anomalie.

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
D I 23 2315 OPNI		3.00 €
R I 001 001 OPFI		3.00 €
R I 040 21531 OPFI (ordre)		8 766.56 €
R I 040 28153 OPFI (ordre)	8 766.56 €	

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	Ouvertures		
	Réductions	3.00 €	
RECETTES	Ouvertures	8 766.56 €	
	Réductions	8 769.56 €	
EQUILIBRE	Ouv. – Red.		

EQUILIBRE	
Solde ouvertures	8 766.56 €
Solde réductions	8 766.56 €
Ouv. – Red.	

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°23/2024 du Conseil municipal du 25 mars 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du compte administratif sur le budget primitif 2024 de l'Eau,

**ET APRES en avoir délibéré à l'unanimité,**

### DECIDE

#### Article 1 :

**D'APPROUVER** la décision modificative n°01 du budget annexe de l'eau conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

#### Article 2 :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**BRUN Fernand**

**Maire de PIGNANS**

